



REGLEMENT INTERIEUR

- 1/** La cotisation club et la licence de la fédération française de badminton sont obligatoires.
- 2/** La fiche d'inscription BCM est obligatoire, afin de vérifier et valider les inscriptions.
- 3/** Le certificat médical, formulaire de non contre indication (Modèle de la Fédération) rempli et signé par un médecin est **OBLIGATOIRE** pour tout nouveau licencié à la Fédération Française de Badminton. Pour les renouvellements de licence, le licencié doit fournir, soit un nouveau certificat médical, soit remplir le questionnaire de santé et signer l'attestation.
- 4/** Trois séances d'essai pourront être effectuées avant l'adhésion. Pour une question d'assurance, tous les documents (bulletin d'inscription, certificat médical et règlement) doivent être fournis avant la fin de la troisième séance d'essai.
- 5/** Le paiement de la cotisation et de la licence pourra être réglé en 3 fois maximum et au plus tard avant la fin de la troisième séance d'essai mais le dernier règlement ne pourra être effectué après le 31 Décembre de la saison en cours.
- 6/** Aucun remboursement ne pourra être effectué.
- 7/** Pour des raisons de sécurité, le bureau de l'association se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions.
- 8/** L'installation et le rangement du matériel doivent être assurés par les adhérents. Respectez le règlement intérieur du gymnase qui est mis à votre disposition. Nous comptons sur votre bienveillance pour laisser la salle dans un état irréprochable : rangement du matériel (volants, effets personnels, etc ...) et balayage des courts avant de quitter la salle.
L'adhérent devra se munir de chaussures de sport en salle et d'une tenue de sport adéquat.
- 9/** Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci sera présent avant de le laisser au gymnase. De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club. Les parents devront venir chercher leur enfant sur le site et si tel n'est pas le cas, le BCM devra en être avisé par l'intermédiaire de la fiche d'inscription.



10/ Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il est demandé à chacun de s'impliquer dans les tâches courantes (assemblée générale, organisation de tournois, etc...)

Le club est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et respect de l'adversaire. Tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate, sans possibilité de remboursement de la cotisation. De même, tout matériel détérioré, vol et non-respect du règlement intérieur sera sanctionné. Les responsables du club sont habilités à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement.

11/ Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisque implicitement accepté lors de l'adhésion.

L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur, ainsi que les conditions d'adhésion.

Mormant le 04 Septembre 2022.

Le Président.

Siège social : 05, rue de la République 77720 Mormant

Tel 01 64 06 86 48 / 06 21 81 01 56 - bcmormant@gmail.com

N° Association 2103 - Agrément Jeunesse et Sports AS 77 05 1209 - LIFB.77.03.041

SIREN 449 760 388 - SIRET 449 760 388 00016 - APE 9312Z

<http://mormant-badminton.jimdo.com/>